République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Sfax
Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax

Institut Supérieur des **Arts** et **Métiers** de Sfax

Sfax le 23-11-2026

Session de rattrapage

Soutenances des stages obligatoires

Année universitaire 2025 -2026

Il est porté à la connaissance des étudiants cités ci- dessous, concernés par la session de rattrapage des stages obligatoires que :

-La date des soutenances est fixée au **samedi 05 décembre 2026**.
- La date limite de dépôt des mémoires de stage est fixée au **lundi 30 novembre 2026.**
- Les étudiants sont tenus de respecter strictement ces délais, aucune prolongation ne sera accordée.

- Le dépôt des mémoires de stage se fera auprès du bureau des stages, pour la copie réservée à l'administration.
Chaque étudiant(e) doit remettre personnellement une copie à son encadrant universitaire et une copie à son encadrant professionnel et une copie au président de jury.

- Les étudiants(es) doivent impérativement joindre à leur mémoire de stage les documents suivants :

  - Le cahier de stage
  - La feuille de présence
  - La fiche d'évaluation du stage obligatoire

Institut Supérieur des Arts et Métiers Sfax
Directeur des Stages
Wahid LAJIMI

Ministère de l'Enseignement Sup. et de la Rech. Scien.
Institut Supérieur des Arts et Métiers SFAX
Université de Sfax